



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Avis de construction

Requérant :	Luigino Rossit, Ch. de l'Ecole 9, 2535 Frinvillier
Auteur du projet.	Faivre Energie SA, Marc Muggli, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont
Propriétaires fonciers :	Rosmarie et Luigino Rossit, Ch. de l'Ecole 9, 2535 Frinvillier
Projet :	Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau en façade Ouest de la maison d'habitation sis sur parcelle no. 321, Ch. de l'Ecole 9 à Frinvillier, zone H2
Dérogation :	Aucune
Objet protégé :	Néant
Dimensions :	Selon plans déposés

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOADC.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Le conseil municipal

2536 Plagne, le 28 septembre 2021